



Résultats du questionnaire « Projet de circulation quartier de Jouy-le-Comte »

À la suite du questionnaire diffusé au mois de juin 2022, 133 réponses ont été reçues, sur les 432 documents distribués dans les boîtes aux lettres (*le taux de participation est donc de 30%*).

À la question « êtes-vous favorable à la mise en place de ce dispositif ? » :

- Non : 119 réponses
- Oui : 14 réponses

Analyses des remarques et suggestions notées sur le questionnaire :

- Questionnaire apprécié par les résidents, certains le qualifiant de « **consultation citoyenne** » !
- Les principales remarques émises concernent le problème de circulation sur le tronçon de la rue du Maréchal Joffre après l'église : difficultés pour garer les véhicules, croisement des véhicules surtout aux heures de pointe, tandis qu'aux heures creuses, c'est la vitesse des véhicules qui est soulignée.
- Le Chemin du clos Pollet, "*connu pour sa tranquillité*" ne peut constituer un **itinéraire de délestage**, c'est un "*havre de paix*". Beaucoup soulignent l'exiguïté du chemin, son manque d'entretien avéré (depuis de longues années), les « *nids de poule* » et la configuration de la rue du Clos Pollet, comportant un virage à angle droit.

Des suggestions constructives ont été émises par beaucoup de résidents, bien conscients du problème aigu de circulation sur ce tronçon de la rue du Maréchal Joffre et le souci de sécuriser absolument les 400 m entre l'école de Jouy-le-Comte et la rue des Chantereines :

- ✓ **Entretien des trottoirs** (rue des Chantereines, rue du Maréchal Joffre).
- ✓ **Créer une portion de trottoir sur la rue du Maréchal Joffre** pour sécuriser les piétons (sur quelques dizaines de mètres, côté église).
- ✓ Enjoindre certains résidents à **couper leurs haies** qui empiètent sur les trottoirs.
- ✓ Demander aux résidents **de rentrer leurs véhicules dans leurs propriétés**, s'ils en ont la possibilité.
- ✓ **Prévoir des « refuges » ou « niches »** pour les véhicules légers et empêcher le stationnement anarchique par la pose de plots.

D'aucuns avancent l'idée de créer une route depuis la rue des Maillets pour relier Nesles la Vallée, se raccordant à la RD 64 par les champs.

D'autres émettent l'idée de laisser la rue du Maréchal Joffre entre l'église et la rue des Chantereines à double sens puis mettre la rue des Chantereines en sens unique mais dans l'autre sens, créant une sorte de sens giratoire avec la rue de Vaux ...

Prenant en compte les observations des résidents du quartier de Jouy-le-Comte exprimées à travers le questionnaire, le maire, qui a le souci de sécuriser la partie de la rue du Maréchal Joffre (de nombreux enfants l'empruntant pour se rendre à l'école de Jouy-le-Comte), a décidé un certain nombre de mesures, qui seront appliquées dès la rentrée scolaire, le 1^{er} septembre 2022 :

1. Création d'un véritable trottoir (inexistant aujourd'hui) rue du Maréchal Joffre (après l'église), des plots seront également posés afin d'empêcher le stationnement anarchique de véhicules toujours sur cette partie de la rue du Maréchal Joffre.
2. Le chemin du Clos Pollet verra ses « *nids de poule* » comblés par les services techniques.
3. Concernant les haies débordant sur le trottoir ou la chaussée, les riverains concernés seront tenus de respecter les dispositions de l'arrêté municipal n° 2017/060 du 18/7/2017 : "*les arbres et arbustes plantés dans une propriété ne doivent pas déborder sur le domaine public. En conséquence, les riverains doivent élaguer les arbres, arbustes et haies en bordure des voies publiques*".
4. Il sera demandé à la police municipale une vigilance accrue pour éviter le stationnement « *anarchique* » des véhicules, souligné par de nombreux habitants du quartier.

Conclusion de cette enquête :

Suite aux remarques, Monsieur le maire a décidé de ne pas mettre en place un sens unique dans le quartier de Jouy-le-Comte.